

M A L I

---

Hamady Bory SOW

*Mai 1979*

LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

DU MALI DE 1976

A - INTRODUCTION

La République du Mali, à l'instar de la plupart des Etats Africains, dans le cadre du "Programme Africain de Recensement" de la C.E.A. "série 1970", a réalisé son premier recensement général de la population du 1er au 16 Décembre 1976.

Ce recensement avait été longtemps souhaité pour remédier à la situation qui prévalait, à savoir l'inexistence de données fiables et récentes au niveau national malgré les besoins ressentis dans l'effort de la planification.

En effet, à ce jour, les études faites sont assez anciennes et localement limitées. Il s'agit notamment :

- de l'Enquête de 1958 dans le Delta Central du Niger, organisée par la MISOES et qui embrassait plusieurs aspects (démographie, agriculture, budget consommation, pêche, habitat);

- de l'Enquête Démographique 1960-61, de Mai 1960 à Juin 1961 réalisée pour le Ministère de la Coopération; elle excluait de son champ l'Office du Niger et la zone nomade; cette enquête constitue néanmoins à ce jour l'unique source de données démographiques au niveau national;

- du recensement de la ville de Bamako 1965-66, qui n'a pas connu une exploitation totale (seuls des résultats partiels et provisoires ont été publiés).

Devant les besoins de la planification économique et sociale, et cette carence de données démographiques, il apparut indispensable de disposer de données actuelles et répondant aux besoins des planificateurs et autres utilisateurs.

Les données des enquêtes étant insuffisantes et le système d'état-civil actuellement en vigueur ne permettant aucune étude statistique, un recensement au niveau national s'imposait.

Aussi, par l'ordonnance N° 58/C MLN du 20 Octobre 1973, le Gouvernement instituait le Recensement Général de la Population et le décret N° 190 PG/RM du 20 Décembre 1973 créait les différents organismes.

## B - ORGANISATION ET EXECUTION DU RECENSEMENT

### 1 - Organisation

#### 1a - Organisation administrative

A la période du recensement (1976), le pays était divisé en 6 régions administratives, chacune subdivisée en cercles, les cercles en arrondissements et ces derniers constitués par le regroupement de plusieurs villages.

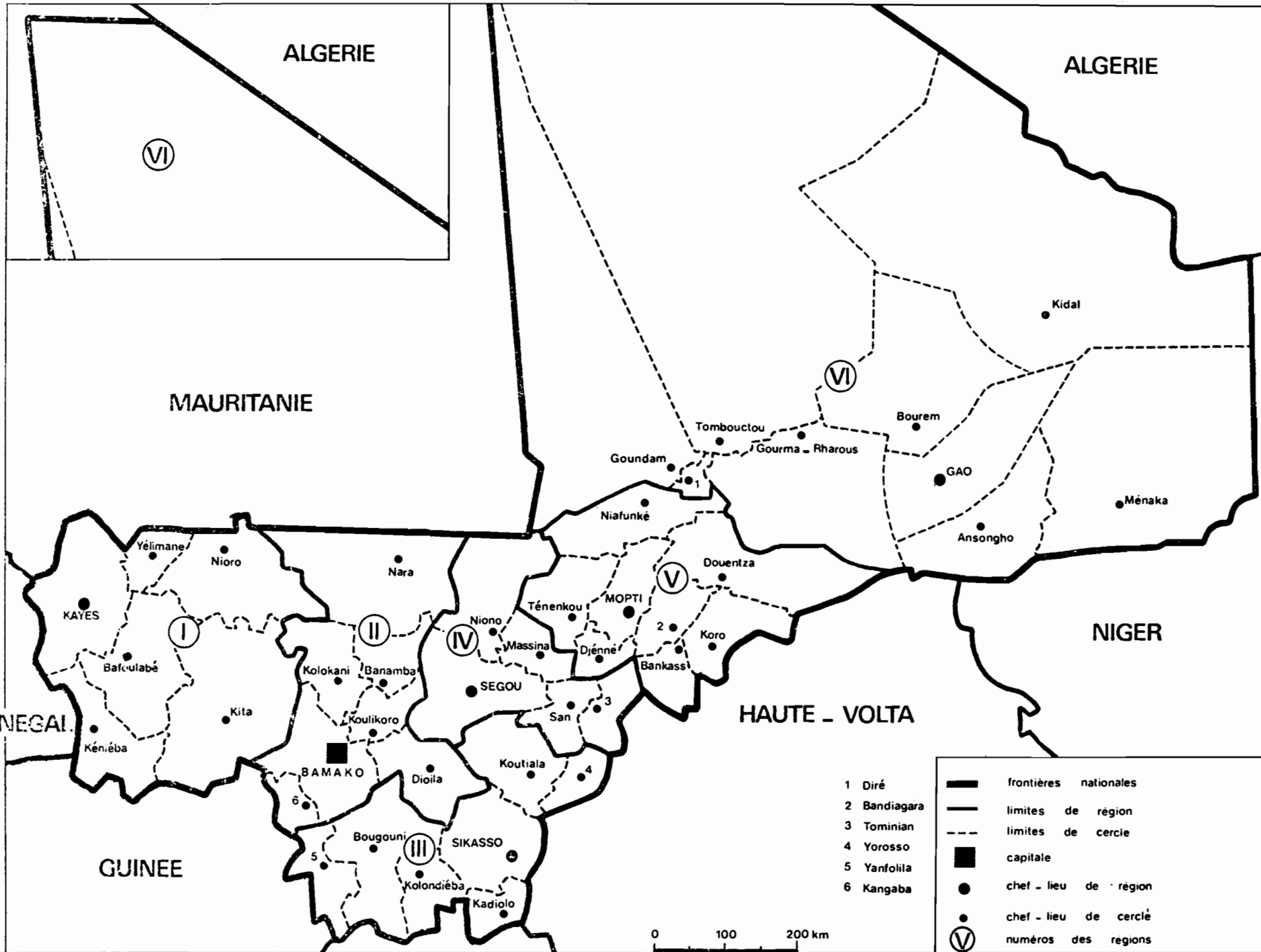
<u>Régions</u>	<u>Division Administrative</u>		<u>Population</u> *
	<u>Cercles</u>	<u>Arrondissements</u>	
KAYES	6	48	871.871
BAMAKO	7	38	1.320.170
SIKASSO	7	49	1.171.861
SEGOU	5	35	984.613
MOPTI	8	62	1.236.172
GAO	9	47	723.633
Total	42	179	6.308.320

\* Population issue des résultats provisoires du recensement.

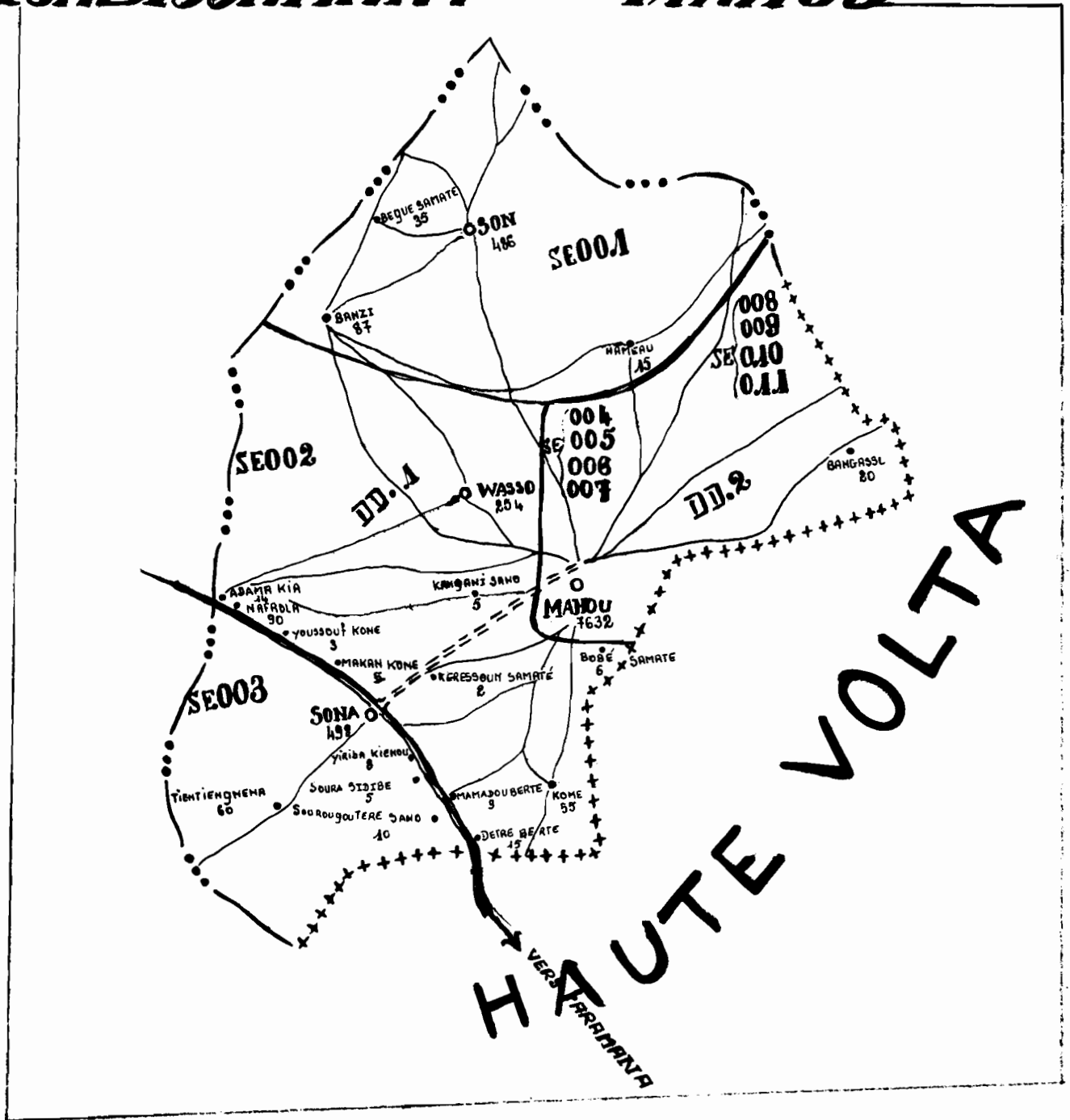
Sources : I.C.M. "carte générale de la République du Mali" au 1/2 500 000".

carte administrative

1974



# REGION - SIKASSO CERCLE - YOROSSO ARRONDISSEMENT - MAHOU



Les textes législatifs (ordonnance et décrets) sont basés sur cette structure, notamment le décret qui crée les différents organismes chargés du recensement et précise la constitution des diverses commissions.

Sur le plan national :

1) Une commission interministérielle dénommée Commission Nationale du Recensement Général de la Population; organe suprême responsable du recensement, elle est chargée de l'organisation du Recensement Général de la Population sur toute l'étendue du Territoire de la République; elle comprend tous les ministères directement intéressés aux problèmes de population ou dont le concours est nécessaire au bon déroulement de l'opération.

2) Le Comité Technique de Recensement; il est chargé d'étudier tous les problèmes avant leur soumission à la Commission Nationale de Recensement.

3) Le Bureau Central de Recensement; composé des techniciens de la Statistique et assisté par un conseiller régional en Démographie, un expert cartographe et un ingénieur cartographe malien, il est chargé de la préparation technique et de l'exécution du recensement.

Sur le plan régional :

1) La Commission Régionale de Recensement, responsable de l'organisation du recensement au niveau régional.

2) Le Bureau Régional de Recensement, chargé de la supervision technique des travaux dans chaque région.

1b - Méthodologie\*

Le projet initial de recensement soumis au Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population sous-entendait le jumelage d'un recensement général de population et d'une enquête démographique par sondage.

Mais devant les exigences d'une telle opération (existence d'une bonne base de sondage, mise en place d'une organisation suffisamment structurée et efficace, disponibilité d'un personnel suffisant, qualifié, et expérimenté), le Bureau Central de Recensement, tout en n'ignorant pas

-----  
\* Document N° 2 : "Préparation du Recensement Général de la Population".

les avantages d'un tel jumelage, a choisi de dissocier l'enquête du recensement pour une meilleure efficacité et aussi eu égard à son manque d'expérience dans ce genre d'opération (c'était le premier recensement d'envergure nationale).

Il a donc été prévu de programmer l'enquête pour un an plus tard, à la même époque. Mais, malheureusement à ce jour, cette enquête n'a pas encore été réalisée.

#### 1c - Calendrier des opérations

Pour l'organisation et l'exécution du recensement, un calendrier initial a été dressé pour constituer un repère des différentes actions. Le calendrier était structuré autour de trois dates clés :

- 1) Dénombrement proprement dit : Décembre 1976 ou Mars-Avril 1977.
- 2) Enquête pilote : Décembre 1975 ou Mars-Avril 1976.
- 3) Enquête démographique par sondage : Décembre 1976 ou Mars-Avril 1978.

La période de Décembre 1976 a donc été retenue, et le recensement a effectivement eu lieu du 1er Décembre 1976 au 16 Décembre 1976, sur toute l'étendue du territoire.

Les principales dates repères du calendrier sont consignées dans le tableau ci-après.

#### 1d - Budget de l'opération

Le recensement est une opération coûteuse tant du point de vue matériel que financier et qui exige aussi une mobilisation et une participation de l'administration et de la population.

L'opération, qui suit son cours, a déjà dépassé les prévisions initiales. Si l'on considère les dépenses jusqu'en fin d'année 1978, elles se situent aux environs de 935 millions de francs maliens dont 1/3 sensiblement pour la participation malienne.

Calendrier détaillé

<u>Opérations</u>	<u>Début</u>	<u>Fin</u>
<u>1. Bases juridiques</u>		
Ordonnance instituant recensement	-	20 Octobre 1973
Décret créant organismes	-	20 Décembre 1973
<u>2. Travaux préparatoires</u>		
Révision budget	10 Juillet 1975	4 Août 1975
<u>3. Cartographie</u>		
Agrandissement	Novembre 1975	Juin 1976
Cartographie zone sédentaire	Décembre 1975	Juin 1976
Cartographie zone nomade	Juillet 1976	Octobre 1976
Contrôle et multiplication cartes	16 Juillet 1976	Octobre 1976
<u>4. Enquête pilote</u>		
Impression questionnaire	Octobre 1975	Novembre 1975
Formation des agents	24 Novembre 1975	29 Novembre 1975
Enumération	1er Décembre 1975	14 Décembre 1975
Correction des documents	Juin 1976	Août 1976
<u>5. Sensibilisation</u>		
Rédaction notes publicitaires	Mai 1976	Octobre 1976
Réunion des gouverneurs	-	14 Juin 1976
Interview Ministre Plan	-	17 Septembre 1976
Conférence Presse Président Commission Nationale Recensement	-	18 Septembre 1976
Radio, Presse et toute publicité	Octobre 1976	Décembre 1976
Allocution Chef Etat	-	2 Décembre 1976
<u>6. Recensement proprement dit</u>		
Impression documents	Août 1976	Décembre 1976
Recrutement agents	Octobre 1976	Novembre 1976
Formation superviseurs	1er Novembre 1976	6 Novembre 1976
Formation agents et contrôleurs	11 Novembre 1976	24 Novembre 1976
Placement des agents, reconnaissance des Sections d'Enumération (SE)	24 Novembre 1976	30 Novembre 1976
Dénombrement	1er Décembre 1976	16 Décembre 1976
Centralisation documents au B.C.R.	Décembre 1976	Février 1977
<u>7. Exploitation</u>		
Contrôle fiches récapitulatives	Janvier 1977	Février 1977
Résultats provisoires	-	Février 1977
Recrutement et formation codificateurs	-	Juillet 1978
Vérification et codification	Juillet 1978	Janvier 1979
Formation perforeurs :		
1er groupe	31 Juillet 1978	16 Août 1978
2ème groupe	8 Octobre 1978	7 Novembre 1978
Perforation	Janvier 1979	Janvier 1980
Tabulation	Juillet 1979	Juillet 1980
Publications	Fin 1979	Fin 1980



2 - Enquête pilote-test de la cartographie

2a - L'enquête pilote s'est déroulée du 1er au 14 Décembre 1975 et avait pour mission :

- a) Test des questionnaires tant dans le contenu que dans la forme.
- b) Test de motivation de la population.
- c) Test de la méthodologie de la collecte.
- d) Test des moyens de communication et des transports.
- e) Test de l'exploitation des données.

Cette enquête pilote a été principalement limitée à la zone sédentaire, puisqu'un test spécial sur les nomades était envisagé selon trois approches :

- 1) sur la base de l'organisation sociale,
- 2) sur la base des points d'eau et des couloirs de transhumance,
- 3) par la combinaison de ces deux méthodes.

Malheureusement, ce test n'a pas eu lieu, les autorités administratives invitant le B.C.R. à procéder au regroupement des populations nomades à des points d'eau fixés à l'avance, car en Décembre, le mouvement des nomades n'est pas intense (points d'eau et pâturages non encore épuisés).

Les centres pour l'enquête-pilote ont été choisis compte tenu de certaines particularités :

- ville ancienne et soumise à un mouvement intense de population,
- centre rural à proximité de Bamako,
- centre urbain en début d'industrialisation,
- centre rural frontalier,
- centre rural à population plus ou moins nomade.

L'exécution a été confiée aux enquêteurs de la statistique encadrés dans chaque région par le Directeur Régional du Plan et de la Statistique et un ou deux membres du B.C.R.

L'exploitation nous a permis entre autres de :

- remanier le questionnaire,
- reformuler les manuels d'agent recenseur, contrôleur et superviseur,
- réestimer les fournitures nécessaires,
- mieux saisir comment sensibiliser la population,
- avoir une meilleure idée sur les difficultés des transports,
- revoir la taille que chaque S.E. devait avoir pour une durée de 15 jours\*.

#### 2b - Test de la cartographie

Cette opération a eu lieu aux mois de Juin-Juillet dans trois régions pour s'assurer que :

- les cartes étaient bien lisibles,
- les D.D. et S.E. étaient bien délimités et facilement repérables.

Les villages étaient exhaustivement positionnés.

La cartographie a été satisfaisante dans l'ensemble bien que pour les gros villages de 2 S.E. environ la démarcation n'ait pas été faite et que tous les hameaux n'aient pas toujours été positionnés.

#### 3 - Champ du recensement

Le recensement institué par l'ordonnance N° 58 du 20 Octobre 1973, était un recensement général de la population et de ce fait, devait couvrir tout le territoire, comprenant donc tant la population sédentaire que nomade. C'est donc un recensement exhaustif. Il saisissait :

- la population résidente présente,
- la population résidente absente (durée d'absence de moins de 6 mois),
- la population de passage (visiteurs).

#### 4 - Cartographie - Unités de Dénombrement

La requête initiale présentée au FNUAP omettait la cartographie.

-----  
\* Les résultats de cette enquête sont consignés dans le Document N° 3.

Or, à l'heure actuelle, toute opération de recensement ne peut se concevoir sans un travail de cartographie minutieusement étudié et préparé. Aussi, au démarrage des travaux, force a été de recourir à cette opération et de recruter et former une vingtaine d'agents qui, malheureusement, une année durant (1974) n'ont pu effectuer le travail requis (manque de moyens, Bureau Central de Recensement non installé).

Ce n'est qu'à partir d'Octobre 1975 (arrivée au B.C.R. de l'expert cartographe et de son homologue malien) que les travaux de cartographie ont réellement débuté.

La cartographie du recensement, conçue de façon la plus simple pour faciliter le dénombrement, devait répondre aux objectifs suivants (en milieu sédentaire) :

- se baser sur la structure administrative existante;
- mettre à jour la liste des villages en se basant sur les cartes existantes et en collaboration avec les autorités administratives locales;
- créer des divisions géographiques temporaires, spécialement conçues pour la cause du recensement;
- fournir une estimation, fût-ce grossière, de la population à recenser;
- conduire enfin à la détermination de l'effectif du personnel de terrain à mettre sur place.

Le personnel ayant participé à ce travail de cartographie comprend :

- un expert cartographe (expatrié),
- un ingénieur cartographe malien (homologue de l'expert),
- 6 géomètres,
- 49 enquêteurs dessinateurs environ.

Les enquêteurs dessinateurs ont reçu une formation leur permettant de lire une carte, de se repérer facilement et de dresser rapidement une carte. Après leur formation, ces agents se rendaient donc sur le terrain pour la constitution des Sections d'Enumération et des Districts de Dénombrement.

Une Section d'Enumération (S.E.) est l'aire de dénombrement confiée à un agent recenseur pour la période des 16 jours. Cette aire a été déterminée initialement sur la base approximative d'une population de 500 habitants en milieu rural et de 1.000 en milieu urbain. Mais après l'enquête pilote, cette population a été portée à 700 ou 800 en milieu rural et 1.000 à 1.300 en milieu urbain.

Un district de dénombrement (D.D.) est l'aire confiée à un contrôleur. Le D.D. est obtenu par le regroupement de cinq (5) sections d'énumération appartenant à un même arrondissement. Chaque arrondissement est constitué par un nombre entier de districts de dénombrement.

Après une estimation rapide de la population des villages (tirage de 10 concessions au hasard après avoir dénombré toutes les concessions), l'enquêteur-dessinateur procède à la constitution des S.E. en milieu rural sédentaire, soit :

- 1) en regroupant des petits villages géographiquement voisins pour constituer un groupe de population de 700 à 800 habitants;
- 2) en divisant les gros villages ou les quartiers des villes pour la formation de la S.E. Dans les villes (communes), les quartiers conservent leur identité.

En milieu nomade, la méthode pour saisir la population a été leur regroupement autour des points précis (mares - puits). Une équipe (géomètre et enquêteurs), maintenue sur le terrain durant 45 jours, et après entretien avec le chef d'arrondissement, entouré des chefs de fraction, a désigné les points de regroupement, relevé le nom des fractions qui devaient s'y regrouper ainsi que l'effectif approximatif de ces fractions.

Le découpage censitaire a été par la suite effectué au B.C.R.; malheureusement, lors du recensement, certains points ont été abandonnés au profit d'autres.

### Matériel

Les enquêteurs dessinateurs étaient munis de :

- une mobylette pour circuler dans un rayon de 25 km environ,
- une carte de base de l'arrondissement,
- une liste de tous les villages ou fractions de

- l'arrondissement,  
- un ensemble de fournitures.

Le déplacement de chaque équipe d'une zone à une autre était assuré par une Land-Rover.

L'agrandissement de cartes a été fait par l'Institut National de Topographie. Les cartes étaient à l'échelle de 1/200.000 et l'agrandissement devait être fait au 1/50.000. Pour certaines villes, où l'on disposait de photos aériennes, un agrandissement au 1/5.000 a été effectué.

Aussi, à la fin des travaux de cartographie, chaque dossier comprenait :

- 1) une carte d'arrondissement, échelle 1/100.000, pour la zone sédentaire;
- 2) une liste de tous les villages de l'arrondissement (population et coordonnées) destinée au superviseur;
- 3) un extrait de la carte d'arrondissement;
- 4) un extrait du D.D. et toutes les fiches villages du même D.D. remis au contrôleur.

## 5 - Exécution

### 5a - Recrutement et formation du personnel

#### 1. Recrutement

En dehors du personnel du Bureau Central de Recensement, plusieurs catégories de personnel ont été recrutées et formées pour l'exécution du recensement.

##### 1) Personnel d'inspection. Il s'agit :

- Des Inspecteurs principaux (Démographes ou Statisticiens du B.C.R.) opérant dans chaque région pour assister le personnel régional. Des statisticiens ont été détachés pour la circonstance au B.C.R.

- Des Inspecteurs régionaux (Directeurs régionaux du Plan et de la Statistique) responsables des travaux du recensement dans chaque région.

2) Personnel de supervision

- Au niveau de chaque cercle, est désigné un superviseur principal, généralement le Directeur de l'Enseignement du Second Cycle.

- A chaque arrondissement, est affecté un superviseur, un enseignant ayant une bonne connaissance du milieu.

3) Personnel de contrôle

Le contrôleur est responsable en principe d'une équipe de 5 agents recenseurs et est toujours choisi parmi le corps enseignant ou les cadres administratifs locaux.

4) Personnel de collecte

Compte tenu du faible degré d'alphabetisation de la population, du nombre assez élevé d'agents à recruter pour l'exécution et donc des difficultés, voire de l'impossibilité de trouver ce personnel sur le marché du travail, le gouvernement a pris, eu égard à l'importance accordée au recensement, la décision de mettre à la disposition du B.C.R. et cela dans chaque région : tous les enseignants, les élèves dont le niveau le permettait, et tout autre personnel de l'administration s'il en était besoin.

D'autre part, craignant de se heurter à de graves problèmes, dans les zones d'accès difficiles, dans les zones nomades, le B.C.R. a également obtenu du Ministère responsable, l'utilisation du personnel en tenue (militaires, policiers, gendarmes-élèves de l'Ecole Inter-Armes). Les élèves "en tenue" ont également opéré dans le district de Bamako en vue de renforcer les équipes, qui y accusaient un certain retard.

Il fallait que chacun des agents retenus ait un niveau suffisamment élevé pour la compréhension du questionnaire et des différents manuels, une connaissance du dialecte de sa zone d'opération, et aussi, autant que possible, une bonne connaissance du milieu.

Pour parvenir à cet objectif et minimiser les déplacements, il a été mis au point une fiche de recrutement des contrôleurs et agents recenseurs qui définissait à l'avance, selon la position des S.E. dans chaque D.D., la base du contrôleur, la base de l'agent recenseur et le nom de l'agent recenseur. Pour rendre ce système de recrutement plus efficace, des réunions ont eu lieu avec les Inspecteurs de l'Enseignement

avec qui des dispositions ont été prises et, de plus, le Ministère de l'Education Nationale a chargé un de ses fonctionnaires, en liaison étroite avec le B.C.R., de coordonner l'ensemble du recrutement. Cette fiche de recrutement n'a pas été rapidement finalisée car la cartographie en Septembre-Octobre n'était pas encore complètement achevée, et aussi du fait de la lenteur des correspondances administratives. De plus, il a été prévu et retenu un agent recenseur en réserve dans chaque arrondissement et un nombre plus élevé pour le district de Bamako.

## 2. Formation

Pour réussir une opération aussi délicate et d'envergure qu'un recensement, il fallait assurer à l'ensemble du personnel une formation aussi adéquate que possible.

Aussi le B.C.R. avait-il d'abord pensé à :

- un formateur principal (formation initiale du personnel de contrôle, puis de celui chargé de la collecte);
- un animateur encadreur (afin d'animer les séances et se chargeant en fait de la formation pratique).

Tous ces formateurs devaient être formés dans un seul centre (Bamako) et le système de formation dit "formation en cascade" avait été envisagé ainsi :

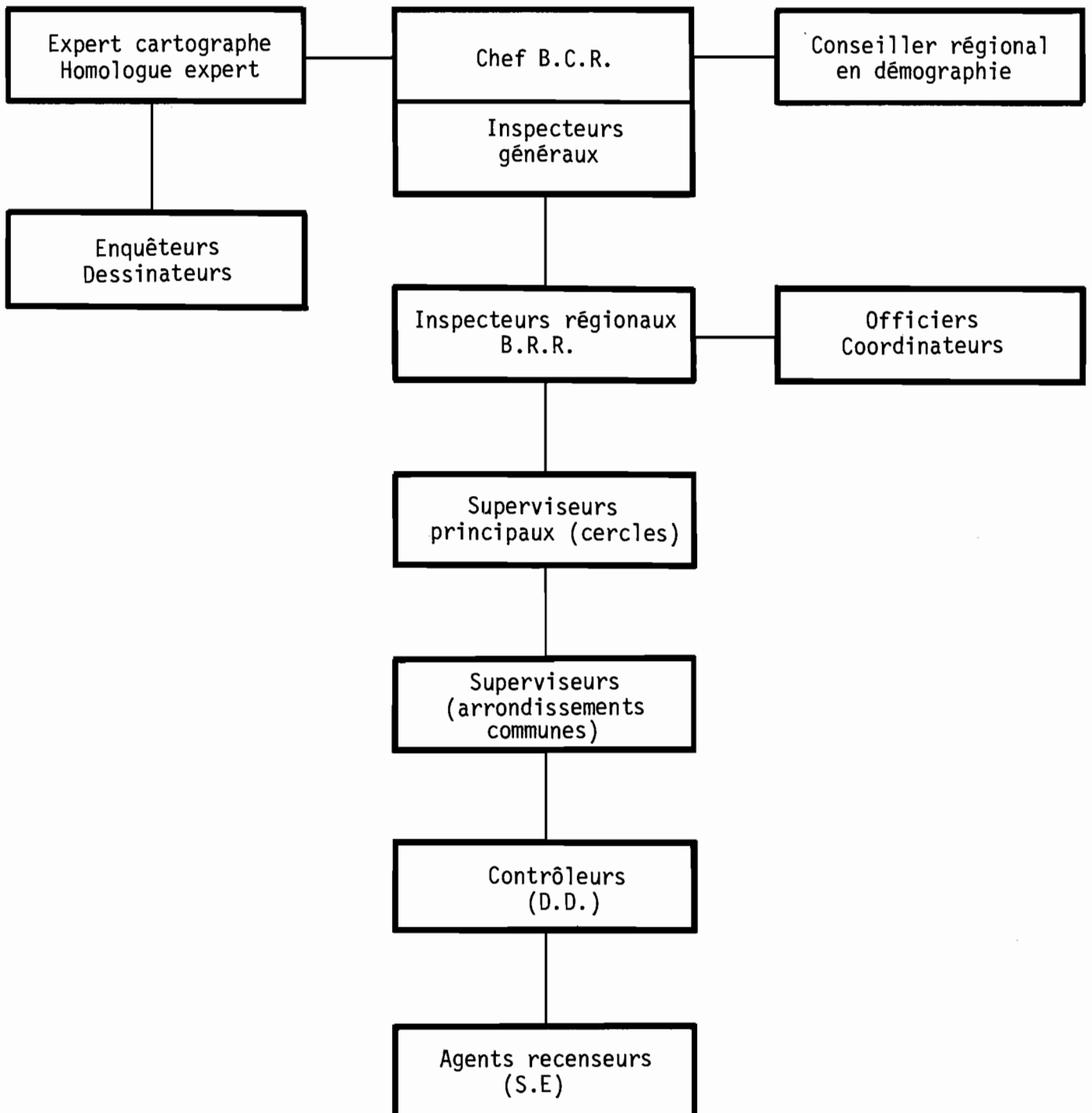
- 1) Formation de formateurs par le personnel d'inspection.
- 2) Formation du personnel de contrôle par les formateurs.
- 3) Formation du personnel de collecte par les deux catégories précédentes.

Mais compte tenu du coût élevé de cette méthode et du retard dans le recrutement, deux stages principaux de formation ont été seulement retenus :

- 1) Formation des formateurs : cette formation a eu lieu dans chaque capitale régionale (6). En outre, compte tenu de la spécificité de la région de Mopti (zone inondée et zone exondée rendant les transports difficiles), il a été créé deux autres centres, l'un à Tenenkou, l'autre à Niafunké.

Cette formation a eu lieu du 1er au 5 Novembre 1976.

## ORGANIGRAMME DU PERSONNEL





2) Formation des contrôleurs et des agents recenseurs :

ce stage de formation s'est déroulé du 11 au 23 Novembre dans chaque chef-lieu d'arrondissement ou de commune. Il a regroupé les contrôleurs et agents recenseurs tant civils que militaires et était assuré par les superviseurs formés au niveau des régions.

Seul le district de Bamako a enregistré des difficultés majeures (menace de boycottage de la part des agents recenseurs); aussi a-t-on organisé une formation accélérée des élèves-militaires du 25 au 29 Novembre qui devaient constituer une réserve.

Afin de renforcer l'organisation de toute l'opération dans les régions, de mieux encadrer le personnel militaire, une formation rapide a été donnée à sept (7) officiers coordinateurs, à Bamako, du 18 au 23 Octobre 1976. Ce personnel devait assurer également la gestion du matériel, du carburant, et procéder si nécessaire à la réquisition des moyens de transport.

5b - Sensibilisation de la population

Une opération aussi délicate dans un pays qui en était à sa première expérience en la matière et dont les populations étaient habituées à d'autres genres d'opérations d'ordre administratif (impôt, recrutement) vis à vis desquelles elles gardaient une certaine méfiance, imposait de fournir de nombreuses explications, afin de convaincre ces populations et d'en obtenir leur soutien et leur participation.

Pour ce faire, le B.C.R. a envisagé différentes actions qui devaient permettre de toucher les régions même les plus reculées.

Parmi ces actions on peut relever :

1) Création d'une sous-commission de publicité, composée en plus des membres du B.C.R., d'un représentant des ministères intéressés (Intérieur, Information, Education, Développement Rural, Finances, Jeunesse); cette sous-commission devait examiner les différentes actions et suivre leurs applications.

2) Conférence de presse pour lancer la publicité du recensement; elle devait regrouper le Ministre de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité, Président de la Commission Nationale de Recensement, les Ministres du Plan, des Finances, et le Représentant Résident des

Nations Unies. Mais seuls sont intervenus le Vice-Président du CMLN, le Ministre du Plan le 17 Septembre 1976, et le Ministre de la Défense, Président de la Commission Nationale de Recensement le 18 Septembre dans une conférence de presse.

3) Note aux écoles - destinée aux enfants en leur indiquant des notions élémentaires sur ce qui se fera afin qu'ils les diffusent auprès de leur famille.

4) Note aux autorités administratives, soulignant l'importance du recensement, la différence entre recensement administratif et recensement démographique, et aussi le rôle de chacune d'elles.

5) Réunion des gouverneurs de région pour examiner tous les aspects du recensement.

6) Utilisation des mass-media :

- émissions à la radio : membres du B.C.R. intervenant sur différents aspects du recensement ou son utilité, annonce répétée de slogans;

- publication dans le quotidien l'Essor des slogans diffusés à la radio.

7) Recours aux organisations de masse (Union Nationale des Travailleurs du Mali, Union Nationale des Femmes du Mali, etc.); elles ont porté le message du recensement lors de leurs tournées dans certaines régions.

8) Tournée des techniciens de la publicité dans les régions pour interviewer gouverneurs, chefs des bureaux régionaux, écoles.

9) Chansons du recensement - chantées en langues vernaculaires (musique traditionnelle).

10) Affiches publicitaires (uniquement dans les villes).

11) Cachets postaux (distribués aux bureaux de poste).

12) Pagnes du recensement (au lieu des foulards). La population a été vivement intéressée, mais ils étaient en nombre insuffisant.

13) Allocution du Chef de l'Etat, lançant un appel à l'Administration et à la population pour réserver un meilleur accueil au recensement.

Il avait été également prévu (mais cela ne fut pas réalisé) l'utilisation des salles de cinéma et de voitures publicitaires. Il faut noter en plus qu'un intéressement (thé - sucre) a été distribué aux nomades.

Cette campagne de sensibilisation a été largement bénéfique au recensement car les agents ont été généralement bien accueillis et l'Administration s'est mobilisée pour en faire sa propre "affaire".

#### 5c - Méthodes de dénombrement

Après la formation des différents agents d'exécution et avant le 1er Décembre 1976, jour du début du dénombrement, une marge d'une semaine du 24 au 30 Novembre, a été réservée pour assurer la mise en place de tous ces agents dans leurs D.D. ou S.E. Les superviseurs, devant assurer la formation dans les arrondissements ou communes, ont été installés pendant la période allant du 7 au 10 Novembre 1976.

Malgré les difficultés de transport (Kayes, Gao, Mopti), les agents ont pu être placés à temps dans leurs zones de travail, avec toutefois l'appui de l'administration qui n'a pas hésité à réquisitionner les véhicules administratifs et privés nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Immédiatement placés dans leur Section d'Enumération, les agents en ont procédé à la reconnaissance, ce qui a permis de déceler quelques insuffisances de la cartographie, plusieurs hameaux non positionnés, quelques localités omises. Après cette reconnaissance, les agents ont entamé la numérotation des concessions, des constructions et des ménages situés dans leur S.E. à l'aide du registre de visites; ce registre a été, au début, mal compris et utilisé de manière incorrecte, entraînant des réclamations supplémentaires massives.

L'agent, muni de son registre, passe de concession en concession pour le dénombrement proprement dit de la population. Cette opération était initialement fixée du 1er au 14 Décembre, mais en raison de la fête de la Tabaski (2 Décembre), elle a été prolongée au 16 Décembre.

La méthode d'inscription des personnes dans les feuilles ménages est la suivante :

- 1) Le chef de ménage.
- 2) Les enfants non mariés et vivant avec lui, mais dont la mère n'est pas dans le ménage.
- 3) La lère des épouses qui se trouvent avec lui et ses enfants non mariés en commençant par le plus jeune.
- 4) Parents des membres du ménage.
- 5) Domestiques du ménage dormant dans le ménage.
- 6) Visiteurs.

La récapitulation était prévue au niveau de chaque recenseur, mais elle a été effectivement réalisée au niveau de la S.E. par le contrôleur. La totalisation se fait par district de dénombrement (D.D.), arrondissement ou commune, cercle-région. Ceci permettait une totalisation générale et rapide pour tout le pays.

Le contrôle : pour une opération aussi importante que le recensement général de la population, un contrôle sérieux à tous les niveaux s'impose pour garantir une certaine concordance dans les activités et une fiabilité aux résultats obtenus.

Aussi a-t-on envisagé deux types de contrôle :

a) Contrôle d'exhaustivité (toutes questions renseignées, ménages sans omission dans les concessions, etc.).

b) Contrôle de qualité (accent mis sur l'exactitude, la cohérence et la vraisemblance des données recueillies).

Dès la formation des agents, des instructions avaient été données quant à la méthode de classement et de ramassage des dossiers. Les documents classés et ramassés selon les divisions du recensement, ont été centralisés au niveau des chefs-lieux de région et expédiés sur Bamako (siège du B.C.R.) où ils sont disposés géographiquement dans des étagères confectionnées à cette fin. Deux archivistes s'occupent de l'entrée et de la sortie des documents (bulletin d'entrée et de sortie).

#### 5d - Résultats provisoires

Afin de mettre rapidement à la disposition de l'Administration, impatiente, les premiers résultats du recensement, le B.C.R. a d'abord tenté de vérifier la concordance des registres de visites et des fiches

récapitulatives. Mais, vu la marge d'omissions insignifiante, l'attention a été portée sur la vérification des calculs des fiches récapitulatives. Aussi a-t-on pu publier les premiers résultats provisoires, deux mois seulement après le recensement, soit en Février 1977.

Le tableau ci-après en rappelle les principaux éléments.

#### 5e - Transports et communications

Transports et communications constituent un facteur important dans la réussite d'un recensement dans un pays comme le Mali, pays très vaste, à zones géographiques très diverses (du sable aux montagnes en passant par les zones inondées) et à infrastructure routière insuffisante.

Seule une organisation adéquate des faibles moyens disponibles face aux besoins énormes, pouvait résoudre ces difficultés. On a donc envisagé différentes procédures, tant pour le transport du matériel que pour celui des agents. En plus des véhicules mis à la disposition du B.C.R. par le P.N.U.D. (29), il a été procédé dans les régions à la réquisition des moyens locaux, y compris ceux de l'Armée. Le transport aérien a été utilisé, notamment pour le matériel, ce qui a permis de pallier le retard enregistré dans l'expédition des documents. Ont été également utilisées la voie fluviale et la voie ferroviaire, pour le transport des documents et du personnel; enfin, des mobylettes ont été utilisées lors de la "cartographie".

Pour maintenir une communication permanente entre les différentes équipes régionales, et du B.C.R. avec ces équipes, plusieurs réseaux de liaison ont été utilisés, parmi lesquels le téléphone et le R.A.C. (Réseau Administratif de Commandement). Pour tous ces moyens, la priorité a été accordée au B.C.R. pendant la période de dénombrement.

#### 6 - Exploitation

L'exploitation du recensement a connu un certain retard, dû notamment à la non disponibilité sur place de machines capables d'assurer le traitement. L'installation de l'ordinateur 62/60 n'a été faite qu'en Janvier 1979, ainsi que celle des machines de saisie.

Les différentes étapes de cette exploitation, qui est donc à ses débuts, sont les suivantes :

POPULATION PAR REGION

Régions	RP		RA		V		Population résidente (de droit)			Population présente (de fait)		
	M	F	M	F	M	F	RP	+	RA	RP	+	V
							M	F	T	M	F	
KAYES	390737	442610	22136	16388	8948	7783	412873	458998	871871	399685		450393
BAMAKO	608558	628172	46878	36562	12606	13971	655436	664734	1320170	621164		642143
SIKASSO	511975	549413	65213	45260	6850	8580	577188	594673	1171861	518825		557993
SEGOU	458125	481734	26356	18398	8748	8867	484481	500132	984613	466873		490601
MOPTI	560021	595001	50308	30842	17420	17095	610329	625843	1232272	577441		612096
GAO	328191	353778	26377	15287	7933	8156	354568	369065	723633	336124		361934
TOTAL	2857607	3050708	237268	162737	62505	64452	3094875	3213445	6308320	2920112		3115160

#### 6a - Codification

Elle était prévue sur le questionnaire feuille de ménage et a duré de Juillet 1978 à Janvier 1979.

Pour ce faire, ont été recrutées et formées environ 200 personnes et différentes sections de travail ont été constituées.

1) Section de contrôle : elle a pour objectif de contrôler tous les dossiers, d'harmoniser les renseignements en ce qui concerne principalement l'activité. Un effectif d'environ 56 personnes était retenu.

2) Section de codification : deux équipes par jour, en travail continu, ont travaillé sérieusement sous la surveillance d'un chef de table (une table regroupait environ 8 personnes), d'un chef d'équipe et du chef de l'exploitation.

3) 2ème section de contrôle : de la codification à la fin du contrôle effectué par la 1ère section; quelques agents ont été chargés de revoir tous les dossiers codifiés en vue de minimiser les erreurs de codification, et au dernier moment tous les agents se sont retrouvés à cette vérification des dossiers codés.

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée; le chiffrement de l'activité a néanmoins été le travail le plus délicat.

#### 6b - Saisie

La saisie des données actuellement en cours se présente sous deux formes :

1) Saisie sur carte perforée. Une partie d'une région a été enregistrée sur carte.

2) Saisie sur diskette. Le reste des autres régions sera saisi sur diskette.

L'ensemble des données sera ensuite transféré sur bande magnétique pour exploitation.

Deux équipes de 16 agents en principe travaillent en journée continue pendant 6 jours par semaine.

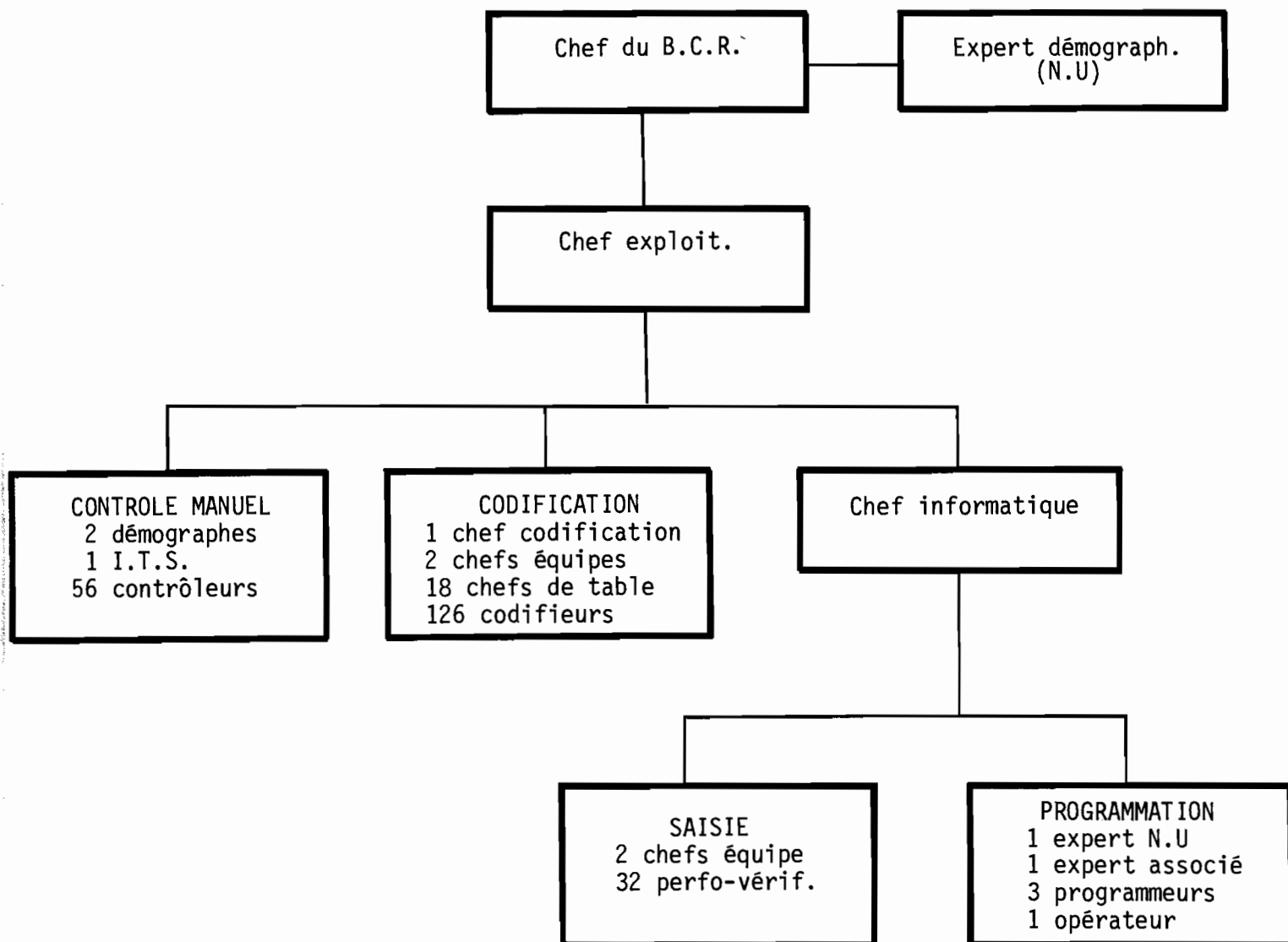
L'équipement qui sera utilisé comprend :

- un ordinateur 62/60 H. Bull (de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique),
- 8 K D U (machine de diskette bi-postes).

Le personnel informaticien regroupe, de son côté :

- un expert informaticien,
- un informaticien malien (homologue expert),
- un expert associé,
- 3 programmeurs,
- un opérateur.

Organisation de l'exploitation





C - LE QUESTIONNAIRE

1 - Forme

Le questionnaire utilisé est sous forme de feuille libre, appelée feuille de ménage.

Cette feuille permet l'enregistrement de 12 personnes avec une ligne réservée pour la codification.

2 - Contenu

Les différents éléments saisis sont :

1) Les caractéristiques géographiques: régions, cercles, arrondissements, ou communes villages - hameau, quartier, district de dénombrement, section d'énumération, concession, ménage, sédentaire ou nomade).

2) Les caractéristiques individuelles

Numéro d'ordre.

Prénoms et Nom.

Vu / Non Vu.

Lien de parenté.

Situation de résidence.

Sexe.

Age.

Lieu de naissance.

Nationalité.

Fréquentation scolaire.

Cycle d'étude.

Type d'activité.

Profession.

Activité principale exercée.

Activité secondaire.

Branche (activité principale).

Situation dans l'activité principale.

Situation matrimoniale.

Observation - cette colonne permettait de saisir surtout les handicapés.

3) Naissances et décès au cours des 12 derniers mois

### 3 - Définitions

- Ménage : c'est un groupe social constitué en général d'un homme, de ses épouses, ainsi que de ses propres enfants et d'éventuels dépendants non mariés. Il est différent de la famille élargie. Il peut se réduire à une personne vivant seule ou avec ses enfants.

Dans un ménage polygamique dont toutes les épouses ne vivent pas dans la même concession, celles vivant dans des concessions différentes de celle du mari seront recensées comme des chefs de ménage. Celle chez qui l'agent recenseur rencontre le mari est recensée comme épouse de ce dernier.

Dans une même concession, un homme vit avec son épouse (ses épouses) et ses enfants, dont certains garçons mariés (famille élargie). L'homme est le chef du ménage constitué par lui, son épouse (ses épouses) et ses enfants non encore mariés. Chacun des garçons mariés se réclame de la famille mais avec son épouse (ses épouses), ses enfants et ses dépendants il faut le recenser comme ménage. De ce fait, il peut y avoir plusieurs ménages distincts dans une famille élargie.

- Village : c'est un ensemble de concessions regroupées sur un espace géographique donné et qui abritent des ménages dépendant d'une même autorité locale ou chefferie.

- Concession : c'est un ensemble de constructions à usages divers (habitations et dépendances, édifices publics ou privés, etc.). Elle est en général entourée d'une clôture. Elle peut être tout d'un bloc ceint par une clôture unique ou être constituée par un ensemble de constructions indépendantes, c'est-à-dire non obligatoirement entourées par un mur ou une haie unique. La concession peut dans certains cas se réduire à une seule construction, utilisée ou non à une fonction déterminée. Aussi sont considérés comme concessions, les bâtiments qui sont affectés aux usages administratifs, publics ou religieux, industriels ou commerciaux, etc.

- Construction : la construction est un ensemble architectural d'un seul tenant destiné à abriter des personnes, des animaux, des fétiches, etc. ou servant de dépendances. Une construction peut aussi ne pas être habitée, c'est ainsi que l'on considère comme construction tout ensemble architectural isolé mais appartenant à une concession; par exemple :

les cuisines, les maisons d'habitation, les toilettes abritées, les greniers construits dans une concession.

- Résident : toute personne qui a, soit passé 6 mois ou plus à son lieu actuel de résidence, soit l'intention de s'y installer, même si la durée du séjour déjà effectué est inférieure à 6 mois.

- Visiteur : toute personne dont le lieu de recensement n'est pas le lieu de résidence habituel, mais qui est de passage dans le ménage. Ces visiteurs comprennent deux catégories, à savoir :

- 1) Les visiteurs en provenance de l'intérieur du Mali.
- 2) Les visiteurs en provenance de l'extérieur du Mali.

- Population comptée à part : c'est une catégorie de population vivant dans les institutions sociales du pays, à savoir :

- 1) Hôpitaux, centres de santé avec hospitalisation.
- 2) Centres d'éducation (internats des lycées, écoles normales, etc.).
- 3) Centres de rééducation (prisons, Bollé, etc.).
- 4) Hôtels, etc.

Elle ne comprend pas le personnel de direction ou d'entretien de l'institution concernée.

#### D - TABULATION ET PUBLICATION

##### 1 - Liste des tableaux

1. Population suivant le sexe et la situation de résidence, superficie, densité, concession, ménage (pays, région, cercle, arrondissement).
2. Population suivant le sexe et la situation de résidence, concession et ménage (centres urbains).
3. Personnes suivant le sexe, l'âge et la situation de résidence (pays U/R/T/, région U/R/T/, cercle U/R/T/, commune).
4. Population résidente sédentaire par sexe en fonction de la taille et de la localité.
5. Population résidente suivant le sexe, l'âge et le lieu de naissance (pays, région, commune).
6. Naissance et décès des 12 derniers mois suivant le sexe (pays U/R/T/, région U/R/T/, commune).
7. Décès des 12 derniers mois suivant le sexe et l'âge (pays U/R/T/, région U/R/T/, commune).
8. Décès de moins d'un an suivant le sexe et l'âge (pays U/R/T/, région U/R/T/, commune).

9. Population résidente suivant le sexe, l'âge et le type d'activité (Pays U/R/T/, région).
10. Population résidente suivant le sexe, l'âge et la profession (pays U/R/T/, région).
11. Actifs occupés suivant le sexe, l'âge et l'activité principale exercée (pays U/R/T/, région).
12. Actifs occupés suivant le sexe, l'âge et l'activité secondaire exercée (pays U/R/T/, région).
13. Actifs occupés suivant le sexe, l'âge et la branche de l'activité principale.
14. Actifs occupés suivant le sexe, l'âge et la situation dans l'activité principale (pays U/R/T/, région).
15. Population résidente suivant le sexe, l'âge, le type d'activité et la situation matrimoniale (pays U/R/T/, région).
16. Population résidente suivant le sexe, l'âge, le type d'activité et la fréquentation scolaire (pays U/R/T/, région).
17. Population résidente suivant le sexe, l'âge, le type d'activité et le cycle d'étude (pays U/R/T/, région).
18. Population résidente suivant le sexe, l'âge, le cycle d'étude et le groupe de profession (grand groupe) (pays U/R/T/, région).
19. Population résidente suivant le sexe, l'âge, le cycle d'étude et l'activité principale (grand groupe) (pays U/R/T/, région).
20. Population résidente suivant le sexe, l'âge, le cycle d'étude et la situation dans l'activité principale (pays U/R/T/, région).
21. Population résidente suivant le sexe, l'âge, le cycle d'étude et la branche de l'activité principale (pays U/R/T/, région).
22. Population résidente suivant le sexe, l'âge, le cycle d'étude et l'activité secondaire (grand groupe) (pays U/R/T/, région).
23. Population résidente suivant le sexe, l'activité principale et la branche de l'activité principale (pays U/R/T/, région U/R/T/).
24. Population résidente suivant le sexe, l'activité principale et la situation dans l'activité principale (pays U/R/T/, région U/R/T/).
25. Population résidente suivant le sexe, la branche d'activité et la situation dans l'activité principale (pays U/R/T/, région U/R/T/).
26. Population résidente suivant le sexe, l'activité principale (groupe) et l'activité secondaire (groupe) (pays U/R/T/, région U/R/T/).
27. Répartition des ménages suivant la taille du ménage, le sexe et le type d'activité du chef (pays U/R/T/, région, commune).
28. Répartition des ménages suivant la taille du ménage, le sexe et l'activité principale du chef (grand groupe) (pays U/R/T/, région, commune).
29. Répartition des ménages suivant le sexe et la situation dans l'activité principale du chef (pays U/R/T/, région, commune).

30. Répartition des ménages suivant la taille, le sexe, et l'activité secondaire du chef (pays U/R/T/, région, commune).
31. Population résidente suivant le sexe, l'âge et la fréquentation scolaire (pays U/R/T/, région, commune).
32. Population résidente suivant le sexe, l'âge et le cycle d'étude (pays U/R/T/, région U/R/T/, commune).
33. Population résidente suivant le sexe, l'âge et la situation matrimoniale (pays U/R/T/).
34. Population résidente suivant le sexe, le groupe d'âge et la nationalité (pays, région, commune).
35. Population résidente suivant le sexe, le groupe d'âge et le handicap (pays U/R/T/, région, cercle, arrondissement, commune).
36. Répartition des ménages suivant la taille du ménage, le sexe et l'âge du chef (pays U/R/T/, région, commune).
37. Chefs de ménage suivant le cycle d'étude et la taille du ménage (pays U/R/T/, région U/R/T/, commune).
38. Femmes de 12 ans et plus suivant l'âge, la situation matrimoniale et le cycle d'étude (pays U/R/T/, région).
39. Population résidente suivant le sexe, la nationalité et le cycle d'étude (pays, région, commune).
40. Concessions et population résidente suivant la taille de la concession (ménage).
41. Population résidente suivant le sexe, l'âge et le mode de vie (nomade et sédentaire) (pays, région, cercle).
42. Population nomade par groupe d'âge et situation matrimoniale par sexe (pays).
43. Population nomade par groupe d'âge et type d'activité (pays).
44. Concessions sédentaires suivant le nombre de constructions, le nombre d'habitants (pays U/R/T/, région U/R/T/, commune).
45. Concession sédentaire suivant le nombre de constructions habitées et le nombre d'habitants dans la concession (pays U/R/T/, région U/R/T/, commune).
46. Concessions sédentaires suivant le nombre total de constructions et le nombre de constructions habitées (pays U/R/T/, région U/R/T/, commune).
47. Concessions sédentaires suivant le nombre de ménages et de constructions habitées (pays U/R/T/, région U/R/T/, commune).

Répertoire des villages : Population (résidente) par sexe, nombre concessions, nombre ménages, existence eau, électricité, dispensaire, école, marché, etc. (pour tous les villages et quartiers des communes).

## 2 - Plan de publication

La publication est la dernière opération d'un recensement. Les données seront fournies selon les tableaux indiqués aux différents niveaux géographiques retenus.

Il est prévu la publication de quelques volumes :

- Volume 1 : Rapport administratif du Recensement.
- Volume 2 : Séries Démographiques et Economiques.
- Volume 3 : Série Sociale Nomade - Habitat.
- Volume 4 : Répertoire des Villages.
- Volume 5 : Analyse des données du recensement.

Quant à l'analyse des données brutes, elle sera effectuée par l'ensemble des démographes présents au B.C.R.

---

ANNEXES

- 1 - Questionnaire : "Recensement général de la population ler au 14 décembre 1976"  
- feuille de ménage
- 2 - Fiche de village
- 3 - Fiche de recensement
- 4 - Fiche de pré-dépouillement.

NAISSANCE au cours des 12 derniers mois

SEXE M.	SEXE F.	TOTAL

DECES au cours des 12 derniers mois

n° d'ordre	PRENOMS ET NOM	SEXE	Age ou décès

MINISTERE  
DE LA  
DEFENSE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DU PLAN  
BUREAU CENTRAL  
DE RECENSEMENT

## RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1<sup>er</sup> AU 14 DECEMBRE 1976

REGION : \_\_\_\_\_

CERCLE : \_\_\_\_\_

ARRONDISSEMENT : \_\_\_\_\_

VILLAGE (Commune) : \_\_\_\_\_

HAMEAU : \_\_\_\_\_

QUARTIER (communes et chefs-lieux de cercles) : \_\_\_\_\_

DISTRICT DE DENOMBREMENT : \_\_\_\_\_

SECTION D'ENUMERATION : \_\_\_\_\_

CONCESSION : \_\_\_\_\_

MENAGE : \_\_\_\_\_

### FEUILLE DE MENAGE

R P		R A		V		Total de Contrôle		R P + R A	
1	2	3	4	5	6	(1) + (2) + (5)	7	8	9
M	F	M	F	M	F	M	F	M	F

Ménage Sédentaire

Ménage Nomade

L'Agent Recenseur

Le Contrôleur

Le Superviseur

Date \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Sign. \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_





# FICHE DE VILLAGE

## I. CONSTANTES GEOGRAPHIQUES

Région .....

Cercle .....

Arrondissement .....

Village, non usuel .....

Autre dénomination .....

Nom du chef de village .....

## 2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Existe-t-il ?	Marché	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Ecole	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Dispensaire	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Pharmacie	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Mosquée	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Eglise	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Temple	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Autres lieux de culte	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Campement administ.	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Terrain de sport	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Station d'essence	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Bureau de Poste	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>
	Eau du robinet	oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>	nombre	<input type="text"/>

Moyen d'accès en décembre : route ou piste  rivière  piste

autre moyen  chemin de fer  pirogue

précisez : .....

Éthnie dominante .....

Dialectes véhiculaires .....

## 3. POPULATION

Nombre des habitants dans chacune des concessions visitées

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de concessions dans le village

.....

Total —>		<— nombre de concessions visitées	
		<— nombre moyen d'habitants par concession	—> X .....
			.....
			.....
			.....

**4. LISTE DES UNITES DE PEUPLEMENT DEPENDANT DU VILLAGE**

Désignation des Unités	Nom du Chef	Nombre d'Habit"	Observations

+ nombre population estimée du village .....

TOTAL .....

---

**5. CROQUIS DES ENVIRONS DU VILLAGE**

FICHE DE RECRUTEMENT

REGION ..... CERCLE ..... ARRONDISSEMENT .....

Base du contrôleur	n° D.D	Base de l'agent Recenseur	n° S.E	Nom de l'agent Recenseur

Superviseurs :

Contrôleurs :

A. Recenseurs:

Reserves(A.R):

Le nom de l'Agent Recenseur est à inscrire en fac de la S.E correspondante.

